

HISTOIRE DE LA SUISSE

I. La Suisse des origines au XVI^e siècle

Ce n'est qu'au cours du XIV^e siècle que le mot "Suisse" est utilisé pour désigner le territoire et les habitants de communautés paysannes et urbaines qui, sur le versant nord de la route du Gothard, se sont organisées pour assurer leur sécurité. Il ne s'agit évidemment pas encore d'un État au sens moderne du terme. Certes, l'espace qui deviendra la Suisse est entré dans l'histoire une première fois lors de la conquête romaine quand César a soumis le peuple qu'il appelle les "Helvètes". A partir du IV^e siècle, la christianisation a servi de trame à une première organisation de ce périmètre fluctuant qui deviendra la Suisse. Durant le Haut Moyen Age, comme bien d'autres en Europe, ces territoires plutôt marginaux ont vécu au rythme des grandes migrations. Plus tard, après la dislocation de l'Empire carolingien, l'émiettement entre de nombreuses seigneuries, entravé par l'essor momentané de grands féodaux, empêche la formation d'un véritable ensemble mais place les régions concernées sous la mouvance du Saint-Empire germanique. C'est dans ce contexte qu'une famille particulièrement entreprenante, les Habsbourg, réussit à partir de son fief d'Argovie à réunir de nombreuses possessions au Nord des Alpes puis à s'étendre vers l'Est.

A. La Suisse au sein de l'Empire germanique

Les dynasties féodales marquent leur emprise sur le territoire par la présence de châteaux en pierre qui jalonnent les axes de pénétration. Entre 1100 et 1350, une vague de fondations de villes (promotion de localités existantes ou création de villes neuves) fixe durablement les mailles d'un tissu urbain. Les plus importantes d'entre elles se heurtent aux ambitions des seigneuries territoriales et s'efforcent de conforter leur autonomie en obtenant

le privilège de l'immédiateté impériale qui leur confère un statut de ville libre.

A cause de leur importance stratégique, les vallées qui contrôlent les passages alpins ont fait l'objet d'une attention continuelle de la part des empereurs germaniques. Au moment où le col du Gothard est ouvert à la circulation (au début du XIII^e siècle), les territoires du versant nord de ce passage obtiennent aussi ce privilège exceptionnel de l'immédiateté, d'habitude réservé aux villes. Mais la spécificité des territoires qui nous intéressent ici est d'avoir réussi à allier la solidarité politique et une idéologie de la liberté. Assez riches, grâce au trafic transalpin, pour racheter les droits seigneuriaux, ces communautés ont pris l'habitude de se réunir en *landsgemeinde* (assemblée) et de gérer ainsi les problèmes d'intérêt public. L'insécurité des temps pousse les communautés paysannes et les villes à conclure des paix territoriales (*Landfrieden*). Le phénomène est certes courant dans l'Empire. Il faut y rattacher la démarche qui, en 1291, aboutit à la conclusion d'un accord de protection réciproque entre les trois communautés paysannes de Uri, Schwyz et Unterwald. Ce document, le plus ancien du genre qui soit conservé, a été considéré tardivement à la fin du XIX^e siècle comme une sorte de pacte fondateur de l'histoire de la Confédération suisse. Il est vrai que l'entreprise a fait école puisque la prétention des Habsbourg à renforcer leur autorité sur des territoires qui relèvent encore de leur juridiction a resserré les liens entre les vallées et ouvert le système de *Landfrieden* à des villes (Lucerne, Zurich puis Berne). Au milieu de XIV^e siècle, les alliances concernent déjà huit « cantons ». D'origine latine le mot est utilisé d'abord en français (dès le XV^e siècle) pour désigner les territoires qui se sont opposés avec succès aux Habsbourg. Les cantons ont acquis ainsi dans l'Europe du temps une réputation de rebelles redoutables pour l'ordre social alors qu'à l'intérieur de leurs frontières ils se confortent dans la conviction idéalisée que l'histoire des origines est bien celle d'une conquête de la liberté.

B. Vers une partition confessionnelle

Au XVe siècle, ce réseau de solidarités s'étend encore alors que les cantons font main basse sur leur espace environnant. Leur participation victorieuse aux guerres contre le duc de Bourgogne augmente leur réputation guerrière mais surtout renforce leur sentiment d'appartenance identitaire. On les désigne désormais comme « Confédérés » et ils fonctionnent comme un système d'alliances fermées où se distinguent les cantons proprement dit et un certain nombre de territoires alliés à des titres divers. Ils sont treize cantons au début du XVIe siècle à former cet ensemble qui n'a pas de lien institutionnel unique mais repose sur des configurations d'alliances circonstanciées avec des finalités différentes et des contenus différents.

L'Ancienne Confédération (XVIe-XVIIIe siècles)

Véritable mosaïque d'une quarantaine de territoires aux statuts divers, l'Ancienne Confédération est formée de trois composantes : les XIII Cantons (Orte) souverains où se distinguent les villes-territoires (Zurich, Berne, Lucerne, Bâle, Fribourg, Soleure, Schaffhouse) et les cantons-pays sans villes importantes (Uri, Schwyz, Unterwald, Glaris, Zoug, Appenzell) ; une quinzaine d'alliés, souverains sur leurs territoires à des titres divers, qui peuvent être des villes (Saint-Gall, Genève par exemple), des principautés (Neuchâtel, le prince évêque de Bâle) ou des confédérations (les Grisons, le Valais) ; une vingtaine de territoires sujets (les bailliages communs) gérés en commun par les cantons (l'Argovie, la Thurgovie, le Tessin et d'autres). Les cantons et certains alliés privilégiés se réunissent annuellement en une Diète, sorte de conférence d'ambassadeurs qui s'entretiennent des questions d'intérêt commun mais sans aucun pouvoir décisionnel contraignant.

L'incapacité des Suisses à mener une politique de puissance apparaît au grand jour lors de leur échec en Italie. La défaite de Marignan (1515) devant les troupes du roi de France est le prélude à une grave crise identitaire qui détermine à terme le renoncement à toute prétention de jouer un rôle politique hors du périmètre confédéral. Là-dessus se greffent les divisions religieuses qui renforcent durablement le cloisonnement intérieur. Emportées par le déferlement religieux qui bouleverse l'Allemagne, les villes suisses adoptent à leur tour la Réforme à la suite de « disputes » théologiques au cours desquelles s'affrontent les champions des réformateurs et des partisans de l'ancienne foi. A Zurich, c'est le réformateur Huldrych Zwingli qui l'emporte et le gouvernement de la ville abroge la messe en 1525. Saint-Gall suit en 1527 puis Schaffhouse et Bâle en 1529. Mais c'est l'adhésion de Berne en 1528 qui est décisive, car les options politiques de Berne, ville orientée vers la Suisse occidentale, vont déterminer l'extension de la Réforme vers des terres francophones, en premier lieu vers le pays de Vaud, conquis par les Bernois en 1536 au détriment de la Savoie. C'est aussi à l'action de Berne que l'on doit le passage à la Réforme de la ville épiscopale de Genève en 1536, Berne soutenant les bourgeois dans leur émancipation à la fois de la tutelle de l'évêque et de celle du duc de Savoie.

Quand Jean Calvin s'installe définitivement à Genève en 1541, il trouve donc un ville déjà acquise à la nouvelle foi. Mais l'importance de Calvin se situe sur un autre registre. En effet, ce sont à terme les thèses du réformateur français qui vont progressivement faire l'unité du protestantisme suisse. Face au catholicisme qui se restructure après le Concile de Trente, face aux Luthériens allemands et à la menace politique que signifie toujours l'Empire pour les cantons, les Réformés suisses se retrouvent dès 1566 sur une ligne qui est celle de l'orthodoxie calviniste. C'est en cela que Genève a pu incarner la Rome protestante dans l'Europe du XVIIe siècle.

II. La Suisse sous l'Ancien Régime

A. Le Corps helvétique comme État souverain

La division confessionnelle se surimpose à d'autres clivages, comme l'opposition entre les villes et les pays toujours sensible dans l'histoire de la Suisse et le contraste des langues (qui fera problème seulement au XIXe siècle). La spécificité helvétique veut que ces disparités en se recoupent pas géographiquement mais présentent des configurations complexes qui, au gré des circonstances historiques, suscitent des solidarités inédites. Si les partitions avaient été plus nettes et plus simples, la Suisse aurait probablement disparu dans les crises qui ont remanié la carte de l'Europe. La Guerre de Trente ans en est une, avec des conséquences importantes pour l'indépendance de la Suisse. En effet, les traités de Westphalie en 1648 consacrent une évolution en cours depuis le XVe siècle, celle du relâchement des liens entre la Suisse et l'Empire. Terres marginales, les cantons échappent de plus en plus au processus de territorialisation dynastique que subissent les États allemands dominés par des princes. En 1648, les cantons obtiennent donc l'exemption d'Empire, un privilège interprété dès la seconde moitié du XVIIe siècle comme un statut de pleine souveraineté, donc d'indépendance reconnue par les puissances européennes signataires.

Cette souveraineté, les cantons la doivent pour bonne part à la politique de la France, attentive à renforcer un territoire qui sert de glacis protecteur du côté de l'Autriche mais aussi de grand marché d'hommes. En effet, les cantons fournissent au roi un nombre appréciable de soldats disciplinés, encadrés dans des régiments commandés par des officiers suisses suivant un système officiel de recrutement. Depuis le XVIe siècle, les cantons sont liés au royaume par une alliance défensive qui assure au roi un certain nombre de soldats. L'alliance est régulièrement reconduite à chaque règne, avec faste en 1663 sous Louis XIV, et une dernière

fois en 1777. A l'intérieur des cantons, la pression de la France préserve des équilibres fragiles et contribue à apaiser les tensions. Dans l'orbite française, les cantons suisses d'Ancien Régime apparaissent un peu comme un semi-protectorat de la grande monarchie.

B. Une République au temps des monarchies

L'expression de « Corps helvétique » pour désigner les diverses composantes du territoire rend bien compte de l'archaïsme institutionnel qui est celui de la Suisse. A une époque où triomphe la monarchie absolue, la forme républicaine et ses multiples corps constitués passent pour désuets, peu aptes en tous les cas à instaurer un véritable ordre étatique. Ce n'est qu'à l'avènement de la grande république des États-Unis à la fin du XVIIIe siècle que le fait républicain se trouvera singulièrement valorisé. Auparavant, il est vrai, les cantons ont bénéficié de l'engouement que suscite la redécouverte des Alpes. Le spectacle de la nature sublime et la conviction de rencontrer dans les montagnes un peuple de bergers vertueux et robustes, préservés de la corruption des mœurs de cours, sont les deux composantes d'une vision idéalisée des républiques suisses. Et pourtant, les microcosmes sociaux des XIII Cantons et de leurs Alliés apparaissent comme singulièrement repliés sur les privilèges de leurs élites. Partout, dans les cantons-pays comme dans les villes-républiques, des systèmes compliqués de conseils et d'assemblées régissent les affaires publiques. Les institutions sont contrôlées par des groupes restreints de « bourgeois », les ressortissants du lieu qui accaparent les charges publiques. Ces groupes dominants tendent à se replier sur eux-mêmes, bloquant l'accès de ressortissants étrangers au corps de la bourgeoisie. Ce phénomène d'aristocratisation s'observe partout en Europe, en particulier dans les cités-États de l'Empire et dans les républiques italiennes mais dans aucune ville allemande ou italienne, l'exclusion n'a atteint les proportions que l'on rencontre dans certains cantons suisses. Les républiques urbaines de Berne,

Fribourg, Soleure et Lucerne présentent la variante achevée du processus sous la forme d'un patriciat exclusif. Cette appellation inspirée de l'Antiquité et du modèle vénitien désigne un groupe très restreint de familles bourgeoises privilégiées qui contrôlent le pouvoir. A Berne, on estime à mille l'effectif de ce groupe qui domine une population de près de quatre cent mille habitants sur le tout le territoire d'un État qui se présente comme la plus puissante et la plus vaste république au Nord des Alpes.

Les grandes familles ont fortifié leur prestige dans les régiments étrangers au service de France et des autres cours d'Europe. Posséder une compagnie ou un régiment est un investissement comme un autre qui s'est révélé lucratif seulement jusqu'au XVIIe siècle mais qui conserve tout son prestige symbolique ensuite. L'habitude du service étranger contribue à introduire dans les classes dirigeantes des modes de vie imités de la noblesse et surtout façonne les populations à l'obéissance et à l'ordre. Il ne faut pas oublier toutefois que d'autres activités assurent la survie des masses paysannes. L'agriculture procure une relative aisance aux paysans du bas pays céréalier alors que l'élevage spéculatif du bétail et la production des gros fromages façon gruyère font la prospérité des vallées du Nord des Alpes dans une sorte d'apogée de la civilisation du fromage, qui coïncide d'ailleurs avec la découverte par les voyageurs des paysages de la montagne. Toutefois, la taille trop restreinte des exploitations prédispose les paysans à accepter des activités d'appoint. Dès le XVIIe siècle, les campagnes de la Suisse du centre-nord s'adonnent au travail textile à domicile (lin et soie). L'arrivée du coton au début du XVIIIe siècle donne un élan sans précédent à la « protoindustrialisation ». Partout, de Bâle à l'Appenzell, de l'Argovie à Saint-Gall avec pour centre la région de Zurich, les paysans-ouvriers à domicile sont englobés dans les réseaux de la production contrôlée par des marchands-fabricants urbains et de gros négociants qui assurent la fourniture de la matière première et l'écoulement des tissus sur les marchés internationaux.

III. La Suisse de 1798 à 1914

A. *Confrontation avec la Révolution française*

La Suisse a-t-elle besoin d'une révolution à la fin du XVIII^e siècle ? Face à cette question, l'idéologie républicaine est évidemment très embarrassée. La conviction partagée par les élites de vivre dans un pays heureux qui de plus a su conquérir la liberté dès la fin du Moyen Age rend à première vue très ambiguë l'idée d'une révolution. Certes, les troubles ont été fréquents au XVIII^e siècle avec des mouvements populaires parfois violents contre l'autorité étatique et contre l'aristocratie exclusive. Tout en manifestant clairement les contradictions de l'Ancien Régime, ces mouvements en peuvent pas être interprétés comme annonciateur d'un changement plus radical. Les plus éclairés pensent à des réformes qui amélioreraient le fonctionnement des institutions existantes.

La confrontation avec la Révolution a d'abord été verbale. L'ensemble des événements que les observateurs suisses considèrent en 1789 comme les « troubles de Paris » va progressivement métamorphoser le sens des mots. Liberté et égalité, termes qui figuraient en bonne place dans les références idéologiques des républiques suisses, se chargent progressivement d'un sens nouveau, celui qui donne aux individus des droits, avant les corps dans lesquels ils sont insérés. Obsédés par la contagion révolutionnaire dans les années 1790, marqués par les événements tragiques qui entourent la fin de la monarchie (en particulier le massacre des gardes suisses aux Tuileries le 10 août 1792), les patriciens des cantons ne peuvent entraver la contamination idéologique. A terme, elle détermine la chute de l'ancienne Confédération.

Celle-ci intervient au printemps 1798. Elle est précédée par toute une série de mouvements révolutionnaires dans les campagnes sujettes qui s'affranchissent spontanément de la tutelle

de ceux qu'on désigne alors comme les oligarques des villes. Elle est assurée par l'intervention armée de la France révolutionnaire qui impose une réorganisation complète des institutions. Sur le modèle français, la République helvétique proclamée le 12 avril 1798 donne au pays une structure unitaire et un régime politique où l'on s'initie pour la première fois aux pratiques de la démocratie représentative. Cette mise sous tutelle ne suffit pas à enrayer une instabilité politique chronique qui justifie l'intervention de Bonaparte en 1803. Sous ce régime dit de la Médiation (1803-1814), la Suisse peut expérimenter un certain nombre d'innovations. Les anciens bailliages ont été supprimés et transformés en cantons (Vaud, Argovie, Thurgovie, Tessin), ce qui est le cas aussi pour un certain nombre d'alliés (St-Gall, Grisons). Les inégalités territoriales sont ainsi définitivement gommées de même qu'est aboli le statut de sujet. Les grandes idées révolutionnaires sur les droits individuels, l'État et la Nation imprègnent durablement l'esprit public.

La chute de Napoléon en 1813 réveille les tensions entre ceux qui rêvent d'un retour à l'ancien ordre des choses et les partisans d'une modernisation. Sous la pression des Puissances (et notamment de la Russie), les cantons adoptent un document connu sous le nom de Pacte de 1815. Il ne s'agit pas d'une véritable constitution mais d'une sorte de contrat entre les cantons qui règlent les questions de sécurité intérieure. Contribuant aussi à régler les questions territoriales (on passe de 19 à 22 cantons avec l'intégration de Neuchâtel, du Valais et de Genève), les Puissances européennes reconnaissent à la Suisse un statut de neutralité, dans l'intérêt de l'Europe.

B. Vers l'État fédéral

Sous les pressions extérieures, la Suisse est certes sortie d'un blocage institutionnel chronique. Pourtant on retrouve partout dans les cantons le style des régimes paternalistes d'avant 1798. Deux « systèmes », pour reprendre l'expression du temps,

commencent à s'opposer : l'un hostile à la Révolution, l'autre reposant sur des idées dites « libérales ». Ce sont elles qui l'emportent dans la phase politique appelée « Régénération », entre 1826 et 1834, lorsque quatorze cantons révisent leurs constitutions et adoptent le principe de la souveraineté populaire et la démocratie représentative. Ce sont ces « révolutions » libérales autour de 1830 qui mettent véritablement fin à l'Ancien Régime en Suisse.

Reste le problème d'une structure politique coiffant l'autonomie des cantons. Sa mise en place occupe une vingtaine d'années au travers de nombreux conflits politiques qui tendent à se polariser autour de quelques enjeux majeurs. D'un côté, les partisans libéraux d'un renforcement de l'État garant des libertés individuelles et du droit à la propriété se renforcent sous l'appellation de « Freisinnig » (littéralement éclairé, au sens des Lumières ; en français « radical »). De l'autre, les opposants au progrès tel que le comprennent les libéraux se présentent comme les garants du Pacte de 1815 et se laissent enfermer par leurs adversaires politiques dans une problématique confessionnelle. Les radicaux savent exploiter l'anticléricalisme populaire (focalisé sur les jésuites et leur présence active dans l'enseignement secondaire) et associent le catholicisme et le conservatisme politique. La crise atteindra son paroxysme en 1847 lorsque les radicaux majoritaires obtiendront la réduction par la force des cantons catholiques regroupés en alliance séparée (le Sonderbund). Mais surtout, le radicalisme triomphant impose à la Suisse une nouvelle structure fédérative. La Constitution fédérale du 12 septembre 1848 crée l'État fédéral. La Suisse moderne est née.

1848 ou la naissance de la Suisse moderne

Approuvée par une majorité de cantons lors d'un vote populaire, la nouvelle Constitution fédérale entre en vigueur le 12 septembre 1848. La Suisse moderne est née sans que les puissances européennes pourtant garantes de sa stabilité ne puissent intervenir, enlisées qu'elles se trouvaient dans les problèmes du « printemps des peuples ». Pour la Suisse aussi, 1848 est une authentique révolution ! Les cantons demeurent certes souverains mais ils délèguent une série de tâches au nouvel État fédéral. Pour la première fois de son histoire, la Suisse possède un véritable gouvernement central avec un parlement (l'Assemblée fédérale composée de deux chambres, le Conseil national et le Conseil des Etats) et un exécutif fédéral (le Conseil fédéral, gouvernement collectif de sept membres que préside l'un d'eux par rotation annuelle sous le titre honorifique de Président de la Confédération). La ville de Berne est choisie comme capitale.

La Constitution de 1848 va rester en vigueur jusqu'à l'adoption de la nouvelle Constitution datée du 18 avril 1999. Le texte de 1848 a été révisé totalement en 1874. C'est sur cette base que la Suisse expérimente le droit de referendum législatif qui lui donne une dimension de démocratie plébiscitaire mais aussi, avec l'adoption en 1891 d'un système original de démocratie semi-directe, une forme de démocratie de coopération. Par le biais de l'initiative populaire, un groupe de citoyens peut suggérer l'introduction dans la constitution de compétences nouvelles ou la modification de dispositions existantes. De 1891 à 2002, 150 initiatives ont été ainsi soumises à votation populaire mais 13 seulement ont été acceptées !

C. La Suisse industrielle et urbaine

Pendant la période napoléonienne, la Suisse amorce la mécanisation de son industrie textile. Les premiers filés mécaniques sont produits en 1801-1802 et on recense déjà 155

filatures vers 1817. Dépourvu de charbon, le pays opère son industrialisation sur la base de l'énergie hydraulique des cours d'eau. Cela explique que, durant sa première phase, l'industrialisation s'opère largement en dehors de tout contexte urbain. Ces facteurs techniques (recherche d'une meilleure rentabilité énergétique) induisent aussi les débuts d'une industrie des constructions mécaniques qui deviendra dominante dès la seconde moitié du XIXe siècle.

La construction des chemins de fer intervient relativement tardivement compte tenu des obstacles techniques inhérents à un pays très accidenté. L'épine dorsale du réseau est en place avant 1865 mais les grandes transversales alpines viennent plus tard. La ligne du Gothard est inaugurée en 1882. Ces investissements considérables, auxquels viennent bientôt s'ajouter ceux liés à l'équipement hydroélectrique (dès la fin du XIXe siècle) suscitent les concentrations bancaires qui profilent Zurich comme la grande métropole financière et la capitale économique du pays.

L'électricité joue ainsi un rôle important dans le second souffle de la révolution industrielle (1880-1930). Les activités plus traditionnelles se transforment (cas de l'horlogerie) ou disparaissent (certaines branches textiles). C'est au prix d'une mutation technologique considérable que la Suisse appuie sa prospérité sur les marchés extérieurs : la part des exportations qui atteignait 25 % du PNB en 1850 en constitue 40 % en 1913. Les nouvelles industries (la chimie et l'électro-métallurgie) de même que les secteurs les plus dynamiques de la première moitié du XXe siècle (banques, assurances, tourisme) ont à l'évidence des bases urbaines. Les effets d'agglomération jouent au bénéfice des villes qui connaissent une forte croissance. 6,4 % de la population réside dans des villes de plus de 10'000 hab. en 1850 et déjà 26 % en 1910 (43 % en 1980) pour une population de 2,4 millions d'habitants en 1850, 3,3 millions en 1900 et 7,2 millions en 2000.

L'agriculture paie un lourd tribut au marché en cédant à la spécialisation herbagère et laitière (les céréales ne couvrent plus

que 15 % des besoins en 1914 contre 80 % avant 1850). Les considérations stratégiques (l'approvisionnement du pays en cas de crise) ainsi que politiques (la nécessité de maintenir une paysannerie forte garante des valeurs traditionnelles) infléchissent les positions des tenants de la liberté du marché pour voir se mettre en place une véritable politique agricole avec un système élaboré de subventions fédérales qui font de l'agriculture un secteur hyperprotégé de l'économie helvétique au XXe siècle.

IV. La Suisse au XXe siècle

Société multiculturelle et de contrastes géographiques, la Suisse résiste malgré ses difficultés intérieures aux grandes crises du XXe siècle. Déchirée entre la tentation du repli frileux et la nécessité de l'ouverture au monde, elle peine toutefois à s'autodéfinir dans une Europe en pleine mutation.

A. Les années de crise 1910-1930

Peu préparée à un conflit de cette envergure, la Suisse neutre a réussi à se maintenir à l'écart de la Première Guerre mondiale non sans de graves tensions entre la minorité francophone et la majorité germanophone. Ce qu'on a appelé le « fossé moral » a opposé les Suisses latins favorables à l'Entente et les Suisses alémaniques très germanophiles. L'asservissement économique qu'entraîne la surveillance étroite du commerce extérieur par les belligérants n'empêche pas les difficultés d'approvisionnement peu maîtrisées par les autorités. En 1918, la radicalisation des revendications sociales aboutit à une explosion de mécontentement qui culmine en novembre 1918 avec la seule grève générale nationale qu'ait connu le pays. L'événement aura des répercussions durables en creusant la rupture entre le monde paysan, dont les hommes ont été mobilisés pour rétablir l'ordre, et les ouvriers qui sortent frustrés de l'expérience, car la plupart des réformes sociales attendues sont ajournées. La Suisse n'aura pas de véritable système de sécurité

sociale avant les années 1950 ! Une seule réforme importante est acquise : il s'agit de l'adoption du système proportionnel pour la répartition des sièges au parlement qui profile durablement le parti socialiste comme le premier de Suisse par les suffrages obtenus. Sur le moment, les courants politiques de gauche se maintiennent cependant en marge du système politique qu'ils contestent au nom d'un programme encore franchement marxiste et révolutionnaire. Il faut attendre le programme réformiste et rassembleur de 1935 pour que les socialistes adoptent des positions plus consensuelles. C'est dans ce cadre que se situe le célèbre accord de paix du travail (1937) entre les industriels des machines et le principal syndicat de la branche qui va faire ensuite école en généralisant la négociation et la conclusion de conventions collectives en lieu et place du conflit social, ce qui donne à la Suisse une cinquantaine d'années de paix sociale.

Le ralliement des socialistes n'est pas sans rapport non plus avec la montée des droites extrêmes qui remettent en cause les valeurs de la démocratie libérale et aspirent au remodelage de la communauté nationale. De 1925 à 1944, le pays connaîtra ainsi une quarantaine de mouvements d'extrême-droite (les « fronts ») dont l'audience s'essouffera dès 1937.

B. Comment survivre dans l'Europe allemande 1940-1945

Même si les autorités suisses ont œuvré durant les années trente à renforcer la capacité de résistance militaire (la « neutralité armée ») et morale de la population, la défaite de la France en mai 1940 a été reçue avec stupéfaction. L'opinion oscille entre incertitude et défaitisme face à ce que certains considèrent comme l'aurore du mythe hitlérien. Face à une attaque frontale, le dispositif militaire suisse aurait été complètement surclassé par la puissance allemande, d'autant que le commandement crée une sorte de vide stratégique en hiver 1940-41 par le choix d'une option

risquée, le repli des forces combattantes dans les Alpes, stratégie dite du « réduit ». C'est pourtant de l'armée que va venir le signal de la résistance incarnée dans la figure de son commandant en chef, le général Henri Guisan. Au bénéfice durant toute la guerre d'une popularité exceptionnelle, il saura ancrer dans la génération qui a vécu la mobilisation la conviction que le pays a dû sa survie à une armée qui aurait dissuadé Hitler de toute invasion.

La recherche historique a singulièrement corrigé cette vision mythique en insistant sur les services économiques rendus par la Suisse à l'Allemagne en guerre. Ceux-ci ne sont pas tellement constitués par des fournitures de produits stratégiques qui restent en définitive marginales pour l'effort de guerre nazi mais plus certainement par les services financiers. L'Allemagne avait besoin de la place financière suisse car le franc suisse, n'étant pas soumis au contrôle des changes, joue le rôle de moyen de paiement international. Pour se procurer les francs suisses, l'Allemagne a vendu d'énormes quantités d'or dont l'origine parfois douteuse aurait pu éveiller les soupçons. Notons que, respectant en cela formellement sa neutralité, la Suisse acquérait parallèlement de l'or allié (qui reste bloqué aux États-Unis puisque la Suisse est totalement enclavée dans l'Europe allemande).

On a aussi accusé la Suisse de capitulation morale face à l'Allemagne sur la question des réfugiés juifs. Comme tous les pays européens, la Suisse s'est montrée très restrictive quant à l'accueil des réfugiés juifs quand ceux-ci pouvaient encore quitter l'Allemagne. Par la suite, la frontière a été verrouillée et de nombreux fugitifs refoulés. L'opinion publique ne s'en est émue que tardivement et il est évidemment facile de porter des jugements de valeurs a posteriori sur les décisions excessivement restrictives prises en un temps d'incertitude. Reste que, face aux vainqueurs de 1945, la Suisse aborde l'immédiat après-guerre avec un capital négatif de profiteur de guerre et de pays opportuniste. C'est la formation des blocs en Europe et le climat de guerre froide qui

rendent possible une certaine normalisation et l'intégration du pays au sein de l'Europe occidentale.

C. Le fonctionnement consensuel (1945-2003)

Durant tout le XXe siècle, la Suisse se caractérise par une remarquable stabilité politique. Elle la doit à un système d'équilibres soigneusement élaborés entre régions, langues et même entre familles d'idées politiques. La répartition des sièges au gouvernement fédéral (Parlement et Conseil fédéral) obéit à une stricte proportionnalité. Durant la seconde moitié du XXe siècle, les partis de droite recueillent au mieux les deux tiers des voix contre quelque 30 % à la gauche et aux écologistes. Depuis 1959, le Conseil fédéral est immuablement constitué de cinq représentants de la droite et de deux socialistes. Connue sous le nom de formule magique, cette répartition est aujourd'hui contestée du fait de l'érosion d'audience des grandes familles politiques traditionnelles (en particulier celle du radicalisme issu du XIXe siècle) et la montée du populisme droitier. Aux élections fédérales de 1999, l'Union démocratique du centre (droite populiste) a obtenu autant de voix (22,5%) que le parti socialiste et partage avec lui le rôle de premier parti à l'échelle nationale.

Le pays vit aux rythmes des autres nations occidentales tout en se singularisant sur plusieurs points. Il est confronté aux mêmes problèmes de société. Le vieillissement croissant de la population rend de plus en plus problématique le financement de la sécurité sociale. L'élévation de l'âge de la retraite est ainsi programmée au début du XXIe siècle. Avec moins de virulence qu'ailleurs en Europe, la Suisse a vécu durant les années 1960-70 l'éveil politique des jeunes et la contestation. Les dernières décennies du XXe siècle sont au contraire celles de la dépolitisation et des désillusions économiques avec la redécouverte du chômage (à des proportions moindres que dans les grands pays d'Europe). Une certaine attitude

laxiste face à la banalisation des drogues a défrayé la chronique avec notamment l'expérience des scènes ouvertes de la drogue à Zurich entre 1986 et 1992. Plus spécifique à la Suisse, les débats qui passionnent l'opinion publique et se jouent en consultations populaires. Ainsi la Suisse est l'un des derniers pays à introduire le droit de vote et d'éligibilité des femmes (sur le plan fédéral en 1971 !). Le peuple se prononce à quatre reprises (entre 1970 et 2000) contre des initiatives xénophobes visant à réduire drastiquement la proportion de population étrangère. Enfin, bel exemple de résolution d'un conflit par une procédure de conciliation, on assiste à la naissance d'un nouveau canton. C'est durant les années 1970, en plusieurs étapes d'un processus d'autodétermination, que le Jura accède au rang de 23^e canton.

D. Ouverture à l'Europe et au monde

L'évolution politique intérieure n'est pas sans rapport non plus avec les questions que pose aux Suisses leur place dans le monde. En effet, la faiblesse politique de ce petit pays replié sur lui-même contraste avec sa puissance économique diffuse et cachée. La Suisse se situe parmi les pays à grand dynamisme financier et à grande ouverture économique (présence des entreprises suisses, exportations et investissements à l'étranger). Sa prospérité économique repose depuis la fin du XIX^e siècle sur une intégration de plus en plus poussée à l'économie mondiale alors même que le marché intérieur apparaît comme très cartellisé et très protégé. La faculté d'adaptation au marché mondial s'accommode d'une grande frilosité politique, notamment d'une grande méfiance face au processus d'intégration politique de l'Europe. En jouant à fond la carte de la défense des valeurs suisses traditionnelles (ardeur au travail et rigueur morale), de celle d'une indépendance intacte depuis 1648 et de la neutralité que remettrait en cause selon elle toute adhésion, la droite populiste engrange d'importants gains électoraux. Si peu de pays d'Europe sont exempts du renouveau

populiste, la Suisse et l'Autriche affichent au début du XXI^e siècle les scores les plus élevés de voix populistes avec la Slovaquie et la Roumanie (entre 23 % et 28 % des voix).

Indéniablement et en pratique, de par sa situation au cœur du vieux continent, la Suisse doit s'aligner sur l'Europe alors que politiquement une adhésion à l'Union est encore très improbable. Le peuple suisse a rejeté en 1992 le traité sur l'Espace économique européen qui aurait signifié son intégration dans le marché unique. Le pays est donc condamné à de laborieuses négociations bilatérales dont la première phase a abouti en 2000.

La politique internationale est donc traversée d'attitudes ambivalentes vaguement schizo-phrènes. L'attentisme a longtemps été de mise par rapport à l'ONU. La Suisse participe aux organisations dites techniques et abrite à Genève le siège européen de l'organisation. Elle adhère progressivement dès 1958 au GATT (OMC dès 1995) et aux institutions monétaires internationales. Rejetée une première fois en votation populaire en 1986, l'adhésion à l'ONU est acquise en 2002. La Suisse devient alors le 190^e État membre de l'organisation.

François Walter

Pour citer cet article :

François WALTER, « Histoire de la Suisse », in <https://www.histoiresuisse.ch>